
PREFECTURE DE LA CHARENTE

Direction des Actions Interministérielles

ARRETE PREFECTORAL

**portant création et composition du comité de pilotage du site NATURA 2000
n°1 « VALLEE DE L'ISSOIRE »**

Le PREFET DE LA CHARENTE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la Directive (CEE) n° 92-43 modifiée du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des espaces naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

VU le décret n° 95-631 du 5 mai 1995 relatif à la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces sauvages d'intérêt communautaire ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 mars 1997 modifié fixant la composition du comité départemental des propriétaires et gestionnaires de l'espace rural, dit comité départemental de pilotage de NATURA 2000 ;

VU l'avis du comité départemental susvisé lors de sa réunion du 20 novembre 2000 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1 - Il est créé un comité de pilotage pour le site NATURA 2000 n°1 dénommé « VALLEE DE L'ISSOIRE », organe de concertation entre tous les partenaires et de validation du document d'objectifs.

Article 2 - Le comité de pilotage comprend les membres suivants (ou leurs représentants) :

ADMINISTRATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT

- . le sous-préfet de Confolens, président,
- . le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt,
- . le directeur régional de l'environnement,
- . le directeur départemental de l'équipement,
- . l'architecte des Bâtiments de France,
- . le directeur du centre régional de la propriété forestière,
- . le chef du service départemental de garderie de l'office national de la chasse,
- . le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement,
- . le directeur régional du conseil supérieur de la pêche.

ELUS

- . le Président du Conseil Général,
- . le président du syndicat du Pays de Charente-Limousine,
- . le président de la communauté de communes du Confolentais,
- . le conseiller général de Confolens Sud,
- . le conseiller général de Confolens Nord,
- . les maires de Brillac, Esse, Lessac et St Germain de Confolens,

ACTIVITES ECONOMIQUES

- . le président de la chambre d'agriculture,
- . le président de la coopérative Charente Ovin Lessac,
- . le président de l'union départementale de la propriété agricole,
- . le président du syndicat des propriétaires forestiers-sylviculteurs de la Charente,
- . le président de la section régionale de l'UNICEM,
- . le président de l'UDSEA,
- . le président du CDJA,
- . le porte-parole de la confédération paysanne,
- . le président de la coordination rurale,
- . le président du MODEF,
- . le président de la SAFER.

ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE ET DE
L'ENVIRONNEMENT ET D'ACTIVITES DE LOISIRS

- . le président de la fédération départementale des chasseurs,
- . le président de la fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques,
- . le président de Charente-Nature,
- . le président du conservatoire régional des espaces naturels,
- . le délégué de l'association T.O.S. (truite-ombre-saumon),
- . le président de la L.P.O.,
- . le président de la confédération charentaise de la randonnée.

Article 3 - Le comité de pilotage peut inviter toute autre personne à participer à ses travaux.

Il pourra être créé, en tant que de besoin, des groupes de travail thématiques qui rendront compte devant le comité de pilotage.

Article 4 - L'opérateur désigné pour la réalisation du document d'objectifs est l'ADASEA de la Charente.

Article 5 - Le Secrétaire Général de la préfecture, le Sous-Préfet de Confolens, le directeur régional de l'environnement et le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Angoulême, le 27 NOV. 2000

Le PREFET,



Marie-Françoise HAYE-GUILLAUD

Pour ampliation
Le Chef de Bureau délégué,



André CRETOIS

